

# Google Buzz et le bruit des dollars

Les modifications que Google avait appliquées à Buzz, [quelques jours après le lancement de l'outil de communication](#) sensiblement concurrent de Twitter, non pas suffit à calmer les utilisateurs inquiets de l'usage de leurs données personnelles.

L'apparition automatique des contacts depuis un profil d'utilisateur proposé par défaut (et aujourd'hui de manière paramétrable) avait notamment provoqué l'ouverture d'une procédure collective devant la justice (class action) aux Etats-Unis. Class action validée par un juge californien, James Ware, souligne [l'Espresso.fr](#). Et Mountain View s'était également attiré les foudres de l'Electronic Frontier Foundation (EFF) devant la FTC, le gendarme du commerce américain.

Un accord à l'amiable a cependant été trouvé, a fait savoir Google dans un communiqué daté du 2 novembre. Concrètement, le groupe Internet propose de verser la somme de 8,5 millions de dollars à un fonds pour financer des organisations de défense de la vie privée sur Internet et d'éducation des internautes. La presse américaine spécialisée IT évoque par ailleurs des «compensations» de 2500 dollars pour chaque plaignant (sept) mais cet élément n'est pas confirmé dans les documents officiels.

Un tribunal californien devrait étudier la proposition de règlement du litige le 31 janvier 2011. Néanmoins, si des utilisateurs de Gmail aux Etats-Unis souhaitent contester le règlement par la class action concernant Google Buzz, ils doivent se manifester avant cette échéance.